



Anciennes pépinières Pichon – Parc urbain Compte-rendu de l’atelier du 17/10/2018



Contexte

Cet atelier était le deuxième d’une série de trois, avec un panel de participants composés d’habitants de Nîmes, de représentants d’instances participatives et de membres associatifs. Cette concertation porte sur le projet d’aménagement d’un parc sur le site des anciennes pépinière Pichon.

- Atelier 1 : diagnostic des enjeux du site actuel : voir Compte-rendu de l’atelier 1
- Atelier 2 : objectifs d’usages du futur parc : voir compte-rendu de l’atelier 2
- **Atelier 3 : recommandations/orientations d’aménagement**
- Réunion publique : présentation du travail du panel aux élus et aux autres habitants.

Participants

13 personnes étaient présentes à cet atelier, par rapport à 16 au premier et 22 au deuxième¹. Cet atelier était animé par Clémence Souid-Poncelin et Morgane Guibaud de la société Lisode. Était présent également Raymond Guillou du service Urbanisme.

18h	Accueil des participants
18h15	Retour sur le compte-rendu de l’atelier précédent Introduction de la séance
18h35	En petit groupe de 2 ou 3 personnes, les participants approfondissent les propositions de l’atelier 2, la comparent avec les propositions d’ALEP et formulent des recommandations argumentées
19h15	Mise en commun des recommandations avec argumentaire, compléments par les autres participants.
19h50	Une échelle de consensus étaient prévue pour que chaque participant puisse se positionner par rapport aux différentes recommandations du groupe (favorable, indifférent, défavorable). Faute de retard accumulé pendant la séance, cette étape n’a pas pu être menée de manière satisfaisante.
20h10	Préparation de la réunion publique – répartition des rôles

¹ Voir feuille élargement en annexe

Le travail des participants

L’implication du groupe dans ce panel a montré l’enthousiasme des Nîmois, des riverains et des associations pour la création d’un parc. Une trentaine de personnes se sont mobilisées sur 3 temps, soit **plus de 6 heures de travail collaboratif**, de réflexions et de discussions pour imaginer le futur parc.

Il est important de noter donc que **les recommandations formulées ici par les participants, sont le fruit d’un travail long et profond**. Les participants ont pu mener un diagnostic pendant le premier atelier et faire émerger des enjeux à prendre en compte pour l’aménagement du site. Ils ont pu ensuite, réfléchir aux grandes orientations d’aménagement pour ce site. Enfin, c’est seulement dans un troisième temps qu’est venue une comparaison avec le scénario préférentiel d’ALEP, société paysagiste qui a étudié l’aménagement du parc, pour ensuite pouvoir émettre des recommandations.

Les participants se sont **répartis en petits groupes**, pour travailler à partir des propositions de l’atelier précédent. Chaque groupe a pu comparer les propositions du panel avec le scénario d’ALEP. **Plusieurs recommandations ont pu être formulées et argumentées**. Elles ont ensuite été partagées avec tout le groupe, qui a pu commenter, compléter ou émettre des réserves.



Le travail du panel viendra nourrir le bilan de concertation et servira à « préparer la décision », qui revient aux élus, sur les orientations d’aménagement. Cette décision sera communiquée aux habitants. Il s’agit là d’une première phase de concertation qu’il conviendra de poursuivre dans les années à venir, puisque les travaux ne débuteront certainement pas avant 2021.

Recommandations du groupe par rapport au travail d’ALEP :

Le projet dessiné par ALEP est partagé par le groupe, dans son esprit global. Le groupe a pu formuler **des recommandations pour conforter certains points** de la proposition d’ALEP, pour **recommander des modifications plus ou moins profondes du scénario**. En outre, à ce niveau d’étude, ALEP a donné de grandes orientations d’aménagement, mais le groupe a tenu à **préciser et ajouter certains points**. Enfin, des débats et des discussions montrent que **certaines points restent à régler et à étudier davantage**, sans pour autant que le groupe n’y voit de solution claire et évidente.

Ce qu’il faut conforter :

- **Garder et prolonger l’approche qu’a eu ALEP** de partir de l’existant et de l’exploiter, notamment sur le principe de mettre en scène et **scénariser le végétal**, ainsi que d’exploiter le bâti présent sur le site.
- ALEP a prévu de **préserver la biodiversité**, notamment avec des **espaces non-accessibles**. Cette approche est à conforter et même à prolonger selon le panel, notamment en créant **des zones refuges**. Le groupe ajoute qu’il faudrait d’ailleurs **penser cette biodiversité comme vertueuse** : les chauves-souris pourraient jouer le rôle d’anti-moustique, les chouettes éviter la prolifération des rongeurs etc...
- Comme l’a prévu ALEP, **le groupe est favorable à l’installation d’agrès sportifs variés**. Ces infrastructures pourraient être le support d’activités pédagogiques avec les jeunes des quartiers prioritaires alentours, source de bien-être pour tous et favoriser la convivialité (notamment la pétanque). Une attention particulière devra être portée à **l’harmonisation paysagère de ces structures avec l’ambiance nature du site** (ex : parcours fitness en bois...). L’approche écologique doit d’ailleurs être globale (infrastructures douces et naturelles, jeux, restauration etc...).
- Comme proposé par ALEP, le groupe insiste sur **l’importance d’un parc qui est une colonne vertébrale Nord-Sud**, traversant et connectant les quartiers sud au centre-ville, et d’est en ouest.

Ce qu’il faudrait modifier :

- Alep a proposé de créer une entrée Nord de parc animée. Le groupe a émis une réserve et suggère de **limiter l’aménagement de cette entrée pour garder l’effet « poumon vert » dans cette partie agglomérée de la ville**, avec un espace brut plutôt qu’un parc urbain. L’argument est notamment le besoin des habitants de cette zone urbanisée de respirer cette végétation.
- Dans le scénario actuel, **les traversées d’est en ouest** sont pensées, ce que le panel reconnaît comme étant important et à conserver. Une modification est suggérée cependant : il faudrait **décaler une traversée latérale pour qu’elle se fasse au niveau de la rue d’Oran**. Cela permettrait de déboucher sur une rue plus accessible et donnerait une entrée privilégiée aux résidents de la future maison de retraite.
- La destination du bâti existant : **le groupe n’est pas favorable à l’installation d’un hôtel**, comme proposé par ALEP, qui aurait tendance à accueillir une élite et à privatiser le parc.
- Alep a étudié la possibilité de **construire des logements en bordure de la rue des Quatrefages**. **Le groupe est contre cette idée, de manière unanime**, pour plusieurs raisons : l’installation d’habitation serait **contradictoire avec l’esprit ouvert, partagé et commun d’un parc public** et aurait un **impact négatif en termes d’emprise** puisqu’à ce niveau le parc deviendrait un couloir. Ces logements fonctionneraient comme une **barrière paysagère** pour les riverains risquerait, selon certains participants, d’aggraver le risque inondation.
- Dans la proposition d’ALEP, on observe **l’implantation d’un restaurant** dans les serres existantes au nord. Cette proposition ne fait pas l’unanimité, mais le groupe suggère plutôt **une petite restauration** (type kiosque/guinguette), bio et locale, et pourquoi pas vectrice d’insertion. Certains participants proposent une offre diversifiée : restaurant – snack – pique-nique, pour que chaque population y trouve son compte.

Ce qui est à ajouter :

- ALEP dans sa proposition magnifie la nature. Le groupe reconnaît l’importance de cette approche. Pour aller plus loin, **il faudrait que cette nature magnifiée soit aussi source d’apprentissage et de sensibilisation à travers par exemple des sentiers pédagogiques autour du végétal qui se croiseraient et feraient tout le tour du parc** (panneaux ludiques, interactifs). Un sentier pourrait porter sur le végétal et un autre sur le thème de l’eau. Ces sentiers seraient ponctués par la maison Pichon, des sas/arches entre les différentes portions et ambiances, un jardin botanique à découvrir, un arboretum, une pièce d’eau (marre, fontaine, zone humide...). Un tel sentier permettrait de rendre la promenade pédagogique et ludique et surtout de faire sortir les savoirs puisque tous les promeneurs n’iront pas dans la maison Pichon.
- Dans le même esprit, ce n’est pas précisé dans la proposition d’ALEP mais le groupe semble noter comme important **l’installation de jardins solidaires, jardins partagés, et de ruchers, encore dans une volonté de pédagogie et de convivialité autour de la nature**. Une observation est faite que les jardins partagés ne sont viables que ‘sils fonctionnent en proximité avec des riverains (habitants, écoles). De tels espaces sont souvent fermés la nuit et sont des lieux de calme, ce qui va dans le sens d’une tranquillité la nuit pour les riverains.
- Le groupe suggère de **dédier des espaces à de l’art et à une vie culturelle, toujours en harmonie avec la nature**. L’accueil d’œuvres de land art ferait ce lien entre art et nature, et pourraient permettre d’accueillir des manifestations artistiques.
- **Enfin, le groupe insiste sur l’importance d’envisager ce parc sous l’angle de l’accessibilité universelle**, pour que les personnes à mobilité réduite puissent profiter autant du parc que les usagers valides (sans créer des espaces dédiés pour compenser l’inaccessibilité d’autres) : parkings, entrée de parc, jeux pour enfants, promenades...

Ce qui reste à régler :

- **La fermeture et/ou l’ouverture du parc est une question reconnue par le groupe comme étant complexe**. Il n’y a pas de solution facile ni unanime à cette problématique. Ce que le groupe suggère néanmoins, est d’envisager une **surveillance accrue dans les deux cas**, autant pour une question de **préservation de la nature** que pour une question de **sécurité** (la vidéosurveillance, des éclairages par exemple).
- **La destination des serres au Nord** : ALEP propose d’en faire une terrasse de restaurant. Certaines personnes du groupe émettent des réserves quant à l’intérêt de conserver ces serres au vu de l’état de la structure. Une partie du groupe n’est pas favorable à y voir l’implantation d’un restaurant.
- **La traversée du boulevard Allende** telle que proposée par Alep est intéressante et esthétique sur plan, mais le groupe doute que cette proposition puisse être viable en réalité, notamment en raison du trafic automobile. D’autant que la proposition d’ALEP semble prendre une large emprise sur le parc. D’autres solutions sont à étudier, notamment des allées cavalières. De même pour traverser la future voie sud, on pourrait imaginer l’aménagement d’un Pont du Vistre.
- **L’emplacement du futur marché** proposé par ALEP ne fait pas l’unanimité. Certaines personnes ont suggéré de le tenir sur l’esplanade, autour de l’équipement public central (grand mas), mais une vigilance est à noter : **ne pas artificialiser ou bétonner pour le marché**, et l’emplacement devra être pensé à un endroit où l’accès des camions ne sera pas préjudiciable à l’esprit nature du parc.

